



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VILLEBON-SUR-YVETTE
DU 11 FEVRIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le onze février, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Villebon-sur-Yvette étant rassemblé à la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Victor DA SILVA.

Présents : M. Victor DA SILVA, M. Dominique FONTENAILLE, Mme Martine BROUSSAUD, Mme Dominique DURAND, Mme Olivia LUCAS, Mme Anne-Marie RAGEAU, Mme Nicole RANC, Mme Marie-Claude CHESNEAU, Mme Nicole MARIE, Mme Michèle BOULANGER, Mme Dominique ROUSSEAU, M. POLIZZI David, M. Gilles CHEVALIER, M. Gilles COURTIAL.

Absents excusés : M. Patrick FAURE, Mme Eveline CATUSSE.

BUDGET PRIMITIF 2025 DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Vu le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 21 janvier 2025,

Considérant qu'il convient d'adopter le budget primitif du CCAS pour l'année 2025,

Considérant qu'avec la M57, l'assemblée délibérante doit se prononcer sur le taux de fongibilité entre les chapitres hors dépenses de personnel,

Vu le projet de budget et la note de synthèse transmis le 29 janvier 2025 aux membres du Conseil d'Administration du CCAS,

**Le Conseil d'administration,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
ET A L'UNANIMITE**

ADOPTE par chapitre le budget primitif du CCAS pour l'année 2025 qui s'équilibre comme suit :

FONCTIONNEMENT		Dépenses	Recettes
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 019 313,00 €	1 019 313,00 €
	+	+	+
=			
FONCTIONNEMENT		Dépenses	Recettes
REPORTS	002 Résultat de la section de fonctionnement reporté	0,00 €	0,00 €
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (RAR + RESULTAT + CREDITS VOTES)		1 019 313,00 €	1 019 313,00 €

INVESTISSEMENT		Dépenses	Recettes
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	26 343,00 €	26 343,00 €
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent		
	Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)		
	001 Résultat de la section d'investissement reporté		
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (RAR + RESULTAT + CREDITS VOTES)		26 343,00 €	26 343,00 €
TOTAL DU BUDGET		1 045 656,00 €	1 045 656,00 €

DECIDE que le plafond des virements de crédits de chapitre à chapitre est fixé à 7,5 % des dépenses réelles de chaque section (hors dépenses de personnel).

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
A Villebon-sur-Yvette, le 11 février 2025

Victor DA SILVA



Président du C.C.A.S

